

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 962

Rubrik: L'invité de DP

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

infos, engourdi par le froid et la pluie battante. Sur la place, il ne reste que très peu de monde, les haut-parleurs débloquent l'Internationale pour remplir l'espace.

Mais sur l'écran Li Peng apparaît, annonçant férolement que dorénavant le gouvernement va réagir et que Zhao Ziyang et sa clique de contre-révolutionnaires est écartée de toute responsabilité. Ils auront à rendre compte des fautes commises, l'armée fera respecter impitoyablement la loi martiale si les étudiants n'abandonnent pas la place Tien An Men à Pékin et les autres places en Chine. Puis on diffuse le portrait et le curriculum vitae de tous les membres de la haute nomenklatura qui restent en place ou qui sont ressortis des oubliettes où les avait confinés Zhao Ziyang avec l'aide de Deng. Sur Deng on ne dit rien.

s'affairer à tout nettoyer pendant la nuit, il n'y a plus de banderole nulle part, les haut-parleurs ont été décrochés. La fresque n'a pas pu être effacée, mais par l'effet des balais-brosses et des solvants, elle s'est muée en un ciel d'orage.

Avant de partir pour l'aéroport, je ne puis m'empêcher d'approcher une dernière fois le Palais des expositions. La reprise en main est en marche, je vois arriver de toute part en Mercedes ou en bicyclette des apparachiks grands et petits. Ils franchissent l'entrée en présentant une carte de légitimation aux gendarmes qui maintenant gardent l'im-

meuble. A l'intérieur va certainement se dérouler une séance de rectification des esprits.

Pourtant, dans un recoin, sous un auvent, sept étudiants (dont deux filles) sont accroupis. Ils portent sur la tête des banderoles de grévistes de la faim. Devant eux, un petit électrophone crachote péniblement l'Internationale. Personne ne s'occupe d'eux, jusqu'à quand les laissera-t-on faire? Je ne saurai jamais ce qu'ils sont devenus. Dans sept jours auront lieu les massacres de Pékin.

Marx Lévy

L'INVITÉ DE DP

Le 2^e pilier sait-il calculer?

Samedi 27 — le bouquet final

Au petit déjeuner, je retrouve un des leaders de la classe qui avait pris l'habitude de venir manger à l'hôtel et avec lequel je m'entretenais parfois. Il fait partie des «durs» du mouvement. Ce matin, il est à l'heure d'avoir discuté toute la nuit avec ses collègues, beaucoup parmi eux sont désespérés maintenant et pensent devoir abandonner la lutte. Lui aussi pense que la mansuétude des autorités envers les manifestants a atteint son terme et qu'il est temps de se replier. Mais il croit que c'est à partir de maintenant que commence le temps des compromis, qu'il n'y aura pas de persécution des manifestants, car ils auront un rôle de médiateurs à jouer.

La pluie a inondé la place, elle a aussi un peu délavé la fresque. Des étudiants sont revenus, beaucoup moins nombreux que les autres jours, ils discutent sous des parapluies dans le bruit des haut-parleurs qui aujourd'hui diffusent surtout des chants patriotiques. Mais il règne une atmosphère de fin de fête noyée par la pluie. Vers 17 heures, alors que j'étais retourné dans ma chambre, on entend des bruits d'explosions. De la fenêtre, je vois que ce sont des feux d'artifice; tirés de jour ils dégagent plus de fumée que d'éclat. C'est le signal de la fin des manifs, qu'on avait décidé de donner ainsi, avec les petits sous récoltés.

A l'aube, il pleut toujours, de grandes flaques recouvrent la place. On a dû

Il m'est hélas impossible de répondre à cette légitime interrogation, car le deuxième pilier et ses satrapes laissent savamment la question dans l'ombre. Un exemple: après des années de bons et loyaux services, un fonctionnaire se voit remettre — avec un mois de retard — par son employeur, le canton de Berne, le certificat de l'état de son deuxième pilier. Ce n'est pas long: le montant total, une douzaine de milliers de francs, le chiffre, bien plus bas, du capital d'ancienneté proprement dit, de même que l'adresse de la banque qui garde le magot. Le tout est assorti du décret cantonal en la matière, un paragraphe en tout. Personne ne peut deviner comment le montant final a été calculé, quelles ont été les contributions respectives de l'assuré et de l'Etat, quelle est la part des intérêts et quelle part échappe à l'assuré trop mobile parce que le libre-passage intégral n'existe pas. Aucune indication sur ce qui arrivera à l'argent bloqué à la banque, sur le taux d'intérêt, sur les conditions à remplir pour le débloquer. Une lettre de la banque, quinze jours plus tard, sera un peu plus explicite. Elle mentionnera deux des conditions, mais pas toutes, pour que l'assuré puisse mettre la main sur son argent.

Je suis ébahi, tout comme la personne qui m'a montré ce «décompte», de l'opacité arrogante de cette

assurance obligatoire, imposée. L'assuré en question n'était en fait qu'à moitié surpris, car plusieurs fois déjà il avait tenté d'obtenir des renseignements anodins auprès de sa caisse. Elle avait été plongée dans un tel embarras que des réponses très imprécises mettaient plusieurs semaines à être rédigées.

Mais passons à autre chose. Je viens de faire mes emplettes à la Migros et je contemple mon décompte sur le petit bout de papier sorti de la caisse. Y figurent l'heure précise, le numéro de la caisse, les prix des huit achats, en plus de l'indication expresse qu'il s'agissait de huit articles, le montant total. Je trouve également trace du billet de cinquante francs remis à la caissière et de l'argent que je reçus en retour. Comme sur le papier de la caisse cantonale, je trouve encore la date, le nom et l'adresse de l'institution et la formule de remerciement: «Besten Dank!» Les informations contenues sur ce minuscule ticket de caisse sont environ deux fois plus nombreuses que celles qu'une caisse cantonale de retraites, gérant des milliards, remet à un assuré après des années de travail et des milliers de francs de contributions.

Beat Kappeler

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Beat Kappeler est secrétaire central à l'Union syndicale suisse (USS).